

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES MASKOUTAINS  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMON**

**2018-01-09**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Simon, tenue le 9 janvier 2018, à 20h00 à l'édifice municipal sis au 49, rue du Couvent à Saint-Simon, sous la présidence de Monsieur Simon Giard, maire.

Sont présents : Monsieur Simon Giard, maire  
Monsieur Patrick Darsigny, conseiller siège #1  
Monsieur David Roux, conseiller siège #2  
Monsieur Alexandre Vermette, conseiller siège #3  
Madame Angèle Forest, conseillère siège #4  
Monsieur Bernard Beauchemin, conseiller siège #5  
Monsieur Réjean Cossette, conseiller siège #6

Secrétaire d'assemblée : Madame Johanne Godin, directrice générale et secrétaire-trésorière

**ORDRE DU JOUR**

- 1- Ouverture de la séance**
- 2- Ordre du jour**
- 3- Procès-verbaux**
  - 3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 5 décembre 2017
  - 3.2 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 décembre 2017
- 4- Correspondance**
- 5- Finances**
  - 5.1 Adoption des comptes payés
  - 5.2 Adoption des comptes à payer
- 6- Administration**
  - 6.1 Gestion des archives
  - 6.2 Cotisation annuelle de la directrice générale à l'ADMQ
  - 6.3 Adoption de la politique salariale 2018
  - 6.4 Groupe Conseil Novo SST inc. – Année 2018
  - 6.5 Paiement du montant annuel des assurances de la municipalité
  - 6.6 Contestation de la facture de taxation complémentaire #TPF1700788
- 7- Sécurité publique incendie et civile**
  - 7.1 Identification des priorités d'actions 2018 pour la Sûreté du Québec
- 8- Transport routier**
  - 8.1 Achat d'un amplificateur de signal cellulaire pour le garage municipal
- 9- Hygiène du milieu**
  - 9.1 Demande d'appui pour les activités du Comité pour l'avenir du Ruisseau Vandal (CARV)
  - 9.2 Internet à l'usine d'épuration des eaux usées - Proposition de STE Systèmes téléphoniques Granby
- 10- Urbanisme**
  - 10.1 Nomination du président et vice-président du comité consultatif d'urbanisme pour l'année 2018
- 11- Loisirs et culture**
  - 11.1 Dépôt du procès-verbal de l'assemblée des Loisirs St-Simon du 18 décembre 2017
  - 11.2 Subvention aux Loisirs St-Simon - budget 2018
- 12- Avis de motion**
  - 12.1 Avis de motion et présentation du règlement #530-18 relatif au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de Saint-Simon
- 13- Règlements**
- 14- Affaires nouvelles**
  - 14.1 Motion de félicitations à l'équipe de déneigement
- 15- Période de questions**
- 16- Clôture de la séance**

## **1- OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le Maire Simon Giard demande aux membres du conseil un moment de réflexion. Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est donc déclarée régulièrement constituée par le président. Il est 20h05.

## **2- ORDRE DU JOUR**

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour ;

01-01-2018

En conséquence, il est proposé par David Roux et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour en y ajoutant le point suivant :

14.1 Motion de félicitations à l'équipe de déneigement

L'ordre du jour demeure ouvert à toute modification

Adoptée

## **3- PROCÈS-VERBAUX**

### **3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 5 décembre 2017**

Considérant que les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 décembre 2017 ;

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

02-01-2018

En conséquence, il est proposé par Réjean Cossette et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 décembre 2017.

Adoptée

### **3.2 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 décembre 2017**

Considérant que les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 décembre 2017 ;

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

03-01-2018

En conséquence, il est proposé par Angèle Forest et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 décembre 2017.

Adoptée

## **4- CORRESPONDANCE**

La directrice générale dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance du 5 décembre 2017 ;

## **5- FINANCES**

### **5.1 Adoption des comptes payés**

Considérant que le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses de la directrice générale et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre de séances antérieures ;

04-01-2018

En conséquence, il est proposé par Patrick Darsigny et unanimement résolu que les comptes payés par chèques C1700147 @ C1700158 et C1800001 @ C1800011, par accès « D » L17001128 @ L1700138 et L1800001 @ L1800008, par Dépôt Direct P1700229 @ P1700246

et P1800001 @ P1800012, par Visa V0010092 et V0010093 et les salaires D1700269 @ D1700304 pour un montant total de **142 603,63 \$** soient approuvés et ratifiés selon la liste présentée.

Adoptée

## **5.2 Adoption des comptes à payer**

Considérant que le conseil prend en compte la liste des comptes à payer pour le prochain mois, et ce, pour le bon fonctionnement de l'administration municipale ;

05-01-2018 En conséquence, il est proposé par Alexandre Vermette et unanimement résolu d'autoriser la directrice générale à acquitter la liste des comptes à payer pour un montant de **774,20 \$**.

Adoptée

## **6- ADMINISTRATION**

### **6.1 Gestion des archives**

06-01-2018 Il est proposé par David Roux et unanimement résolu d'autoriser la directrice générale à retenir les services de HB Archivistes S.E.N.C. pour deux journées de travail dans la présente année, au montant de 513,57 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée

### **6.2 Cotisation annuelle de la directrice générale à l'ADMQ**

07-01-2018 Il est proposé par Réjean Cossette et unanimement résolu d'acquitter les frais d'adhésion de la cotisation annuelle de la directrice générale, Johanne Godin, à l'Association des Directeurs municipaux du Québec (ADMQ) au montant annuel de 776,00 \$ incluant le volet assurances, plus les taxes applicables.

Adoptée

### **6.3 Adoption de la politique salariale 2018**

08-01-2018 Il est proposé par Alexandre Vermette et unanimement résolu d'adopter la politique salariale de l'année 2018 qui fut présentée plus tôt en séance de travail par la directrice générale et de mandater le maire et la directrice générale à signer ladite politique salariale 2018.

Adoptée

### **6.4 Groupe Conseil Novo SST inc. – Année 2018**

Considérant que la Municipalité de Saint-Simon souscrit à une mutuelle de prévention au niveau de la Santé et sécurité au travail (SST);

09-01-2018 En conséquence, il est proposé par Patrick Darsigny et unanimement résolu d'autoriser le paiement des frais d'adhésion de la Municipalité de Saint-Simon pour l'année 2018 au groupe Conseil Novo SST inc., selon leur facture du 2 janvier 2018 au montant de 755,71 \$, taxes incluses.

Adoptée

### **6.5 Paiement du montant annuel des assurances de la municipalité**

Considérant que le contrat d'assurances générales de la Municipalité doit être renouvelé pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 1<sup>er</sup> janvier 2019 ;

10-01-2018 En conséquence, il est proposé par Angèle Forest et unanimement résolu d'acquitter la somme de 29 163,00 \$ à Groupe Ultima inc. pour l'année 2018.

Adoptée

## **6.6 Contestation de la facture de taxation complémentaire #TPF1700788**

Considérant qu'en date du 14 décembre 2017, une facture de taxation complémentaire au montant de 23,00 \$ a été envoyée au propriétaire du 1830, rang St-Édouard suite au remplacement de la plaque signalétique de numéro civique ;

Considérant que la plaque signalétique de numéro civique avait été installée conformément au règlement #514-16, article 6.2.2 ;

Considérant qu'en vertu de ce règlement, article 6.2.3, les frais de remplacement, en tout ou en partie, sont facturés, au prix coûtant, au propriétaire de l'immeuble construit ;

Considérant que le règlement de taxation annuelle 2017, l'article 16 établit les frais de remplacement de plaque pour numéro civique à 23,00 \$ ;

11-01-2018

En conséquence, il est proposé par Bernard Beauchemin et unanimement résolu de ne pas donner suite à cette demande.

Adoptée

## **7- SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE**

### **7.1 Identification des priorités d'actions 2018 pour la Sûreté du Québec**

Considérant que la Sûreté du Québec invite les municipalités à faire connaître les priorités d'action qu'elles souhaitent voir mises en place par les policiers ;

12-01-2018

En conséquence, il est proposé par Alexandre Vermette et unanimement résolu d'identifier les priorités suivantes sur le territoire de la Municipalité de Saint-Simon, soit :

#### **1) Sécurité routière**

- Opération radar ciblée - rue Principale
- Vérifier la vitesse et le respect des passages piétonniers à l'intersection des rues Principale et Saint-Édouard lorsque les écoliers circulent pour aller ou revenir de l'école

#### **2) Criminalité :**

- Patrouille et présence active dans les lieux publics - parc/terrain de jeu du Carrefour des loisirs situé au 50, rue des Loisirs

#### **3) Prévention :**

- Transmettre des chroniques de prévention dans le journal municipal

Adoptée

## **8- TRANSPORT ROUTIER**

### **8.1 Achat d'un amplificateur de signal cellulaire pour le garage municipal**

Considérant que le signal cellulaire au garage municipal est faible ou inexistant ;

Considérant que l'ajout d'un amplificateur de signal cellulaire au garage municipal permettrait de régler le problème ;

13-01-2018

En conséquence, il est proposé par Réjean Cossette et unanimement résolu d'accepter la proposition de STE Systèmes téléphoniques Granby pour l'achat et l'installation d'un amplificateur de signal cellulaire au garage municipal au montant de 820,00 \$ plus les taxes applicables, le tout, tel que détaillé à l'offre de service datée du 29 novembre 2017.

Adoptée

## 9- HYGIÈNE DU MILIEU

### **9.1 Demande d'appui pour les activités du Comité pour l'avenir du Ruisseau Vandal (CARV)**

Dossier reporté à une séance ultérieure par manque d'information.

### **9.2 Internet à l'usine d'épuration des eaux usées - Proposition de STE Systèmes téléphoniques Granby**

Considérant que le signal internet à l'usine d'épuration des eaux usées est faible ou inexistant ;

Considérant qu'une réception internet de qualité est nécessaire afin d'effectuer le suivi des données de l'usine d'épuration des eaux usées et pour recevoir les alarmes de débordement ;

14-01-2018

En conséquence, il est proposé par David Roux et unanimement résolu d'accepter la proposition de STE Systèmes téléphonique Granby au montant d'environ 2 600,00 \$ plus les taxes applicables afin d'effectuer l'installation des équipements nécessaires pour régulariser la situation.

Adoptée

## 10- URBANISME

### **10.1 Nomination du président et vice-président du comité consultatif d'urbanisme pour 2018**

Considérant qu'à l'article 8 du règlement numéro 501-15 constituant le comité consultatif d'urbanisme, il est stipulé que chaque année la nomination des postes de président et de vice-président se fait par résolution;

Considérant que les personnes concernées ont accepté de poursuivre leur engagement au sein du Comité Consultatif d'Urbanisme pour une autre année;

15-01-2018

En conséquence, il est proposé par Patrick Darsigny et unanimement résolu de renommer sur le Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) :

- Monsieur Yvon Saint-Maurice, Président
- Monsieur Michel Vermette, Vice-Président

Adoptée

## 11- LOISIRS ET CULTURE

### **11.1 Dépôt du procès-verbal de l'assemblée des Loisirs St-Simon du 18 décembre 2017**

La directrice générale procède au dépôt du procès-verbal de l'assemblée des Loisirs St-Simon du 18 décembre 2017.

### **11.2 Subvention aux Loisirs St-Simon - budget 2018**

Considérant la requête des Loisirs St-Simon de procéder au versement de la subvention des activités par tranches mensuelles;

16-01-2018

En conséquence, il est proposé par Patrick Darsigny et unanimement résolu d'autoriser la directrice générale à remettre la somme de 1 200\$/mois aux Loisirs St-Simon à titre de subvention annuelle

Adoptée

## **12- AVIS DE MOTION**

### **12.1 Avis de motion et présentation du règlement #530-18 relatif au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de Saint-Simon**

Avis de motion est donné par le conseiller Bernard Beauchemin qu'il sera présenté pour adoption, lors d'une session ultérieure du conseil, le règlement #530-18 relatif au code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Saint-Simon.

Monsieur Beauchemin présente le projet de règlement #530-16 séance tenante.

Ce règlement a pour objet de décréter l'adoption d'un code d'éthique et de déontologie des élus municipaux, le tout conformément à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*. Ce code d'éthique et de déontologie énonce les principales valeurs de la Municipalité de Saint-Simon en matière d'éthique dont certaines sont prévues par la Loi. Ce code assure l'adhésion explicite des membres du conseil auxdites valeurs de la Municipalité de Saint-Simon, accorde la priorité à cesdites valeurs et contribue à une meilleure compréhension de ces valeurs de la part des membres du conseil.

Ce code prévoit également les règles de déontologies et normes qui guident la conduite des membres du conseil et qui favorisent l'intégration desdites valeurs dans le processus de leur prise de décision et finalement énonce les sanctions et mécanismes de contrôle spécifiés par la Loi en cas de non-respect des obligations et des règles prévues audit code.

## **13- RÈGLEMENTS**

Aucun point

## **14- AFFAIRES NOUVELLES**

### **14.1 Motion de félicitations à l'équipe de déneigement**

Considérant les nombreux commentaires positifs reçus de citoyens relativement à la qualité du déneigement dans la Municipalité de Saint-Simon;

17-01-2018

Les membres du conseil municipal tiennent à féliciter M. Martin Berthiaume, Directeur des travaux publics, ainsi que tous les employés de voirie pour l'excellence des travaux de déneigement des routes de la Municipalité.

## **15- PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question, commentaire, observation et/ou suggestion ainsi portée à l'attention des membres du conseil ne seront inscrits au procès-verbal de cette session, à moins que la majorité des membres du conseil n'en décide autrement dans chaque cas, ou à moins que cette intervention ou partie d'intervention ne fasse l'objet d'une décision du conseil.

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des fonds budgétaires suffisants pour acquitter toutes les dépenses approuvées par les membres du conseil en cette séance régulière du 9 janvier 2018.

---

Johanne Godin, Directrice générale

## **16- CLÔTURE DE LA SÉANCE**

18-01-2018

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Alexandre Vermette et unanimement résolu de clôturer la séance à 20 h 26.

Signé à Saint-Simon ce \_\_\_\_<sup>ème</sup> jour de février 2018.

\_\_\_\_\_  
Simon Giard,  
Maire

\_\_\_\_\_  
Johanne Godin,  
Directrice générale

Je, Simon Giard, maire ayant présidé cette séance, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.